

<http://fenvac.com/incendie-de-vaulx-en-velin-la>



INCENDIE DE VAULX-EN-VELIN : LA FENVAC, A LA RENCONTRE
DES VICTIMES POUR LES INFORMER ET LES AIDER

**INCENDIE DE
VAULX-EN-VELIN : LA
FENVAC, A LA RENCONTRE
DES VICTIMES POUR LES
INFORMER ET LES AIDER -
UNE REUNION INFORMATIVE
POSANT LES BASES D'UNE
ACTION SOLIDAIRE.**

Date de mise en ligne : septembre 4, 2023

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

- Accidents Collectifs Suivis par la FENVAC -

C'est la deuxième fois en dix jours que la FENVAC se déplaçait pour rencontrer les victimes directes et indirectes de l'incendie survenu 12 chemin des Barques à Vaulx-en-Velin dans la nuit du 15 au 16 décembre dernier. Pour rappel, ce drame avait coûté la vie à dix personnes dont cinq enfants. Au-delà de l'effroi et du traumatisme qui en découle, les sinistrés sont aujourd'hui confrontés à une multitude de difficultés liés à la destruction de leur cadre de vie notamment.

C'est pourquoi, après une première rencontre avec le Collectif 12 Chemin des Barques, réunissant la quasi-totalité des sinistrés impactés par l'incendie le 26 janvier dernier à Vaulx-en-Velin, la FENVAC proposait le 4 février 2023 une réunion d'information à destination de l'ensemble des victimes directes et indirectes. Ce temps d'échange organisé à la Maison des Avocats à Lyon, en présence de Me HARTEMANN, avocat de la FENVAC, se décomposait en deux temps :

- Une présentation des droits des victimes sur le plan pénal, assurantiel et civil ;
- Des entretiens individuels avec les participants ;



Réunion collective du 4 février 2023, avec pour intervenants Sophia SECO et Me HARTEMANN.

La première partie de la rencontre permettait de dresser un état des lieux quant aux droits des victimes et l'état actuel de la procédure. Celles-ci s'en emparaient pour poser toutes leurs questions concernant les rapports avec les assureurs notamment : comment évaluer le préjudice matériel ? Comment sécuriser les logements face à la menace avérée d'intrusion et de vol dans les appartements ? Comment pérenniser le relogement ?

Ce temps était utilement employé afin d'explicitier les démarches indemnitaires à suivre, les perspectives judiciaires ainsi que les modalités du recours à un avocat. Ces échanges éclairants permettaient également d'apporter un peu d'apaisement à l'angoisse exprimée par les sinistrés face à l'incompréhension du cadre procédural dans lequel elles sont projetées depuis cette nuit d'horreur.

L'intervention de la FENVAC se prolongeait durant l'après-midi avec des entretiens individuels. A cette occasion, les victimes directes et indirectes se sont adressées à nos intervenants pour être guidées dans la résolution de leurs problématiques personnelles et leurs besoins, notamment psychologiques. En parallèle de ces discussions plus personnelles, la Direction de la FENVAC s'est entretenue avec les représentants du Collectif des victimes pour envisager un plan d'action visant à protéger les droits des victimes et obtenir un dispositif de prise en charge adapté à leurs besoins, notamment en matière de relogement.

Cette journée d'informations, de conseils et de soutien a répondu aux besoins des victimes : celui d'être guidées dans les enjeux juridico-social qui les dépassent et dont leur vie dépend aujourd'hui, au premier rang desquels le relogement.

La FENVAC poursuivra l'accompagnement des sinistrés sur le plan individuel et collectif, par le soutien apporté à l'association 12 chemin des Barques.

Il s'agira d'actionner les dispositifs publics de prise en charge des victimes d'accidents collectifs, par la réunion d'un Comité local d'aide aux victimes, qui pour l'heure sont désespérément invisibles, expliquant un accompagnement parcellaire propice à l'aggravation de situations sociales difficiles.

En tout état de cause, la Fédération restera mobilisée pour soutenir les sinistrés dans leurs démarches et les accompagnera aussi longtemps que nécessaire vers la résilience.